



POUR UNE EUROPE SOCIALE

LE 29 MAI IL FAUT DIRE

“NON”

L'harmonisation sociale interdite

> Quand il s'agit de libéraliser le fonctionnement des marchés, la Constitution fixe des obligations claires. Des sanctions sont même prévues pour tout pays qui s'écarterait de la rigueur budgétaire et monétaire : ce sont les fameux critères de convergence du pacte de stabilité. Aucune convergence de ce type n'est prévue en matière de social, d'emploi ou de politique industrielle. Dans ces domaines, la Constitution ne prévoit que des actions d'information et de coopération et "exclut" explicitement "toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres" (*art III-207, III-210 et III-279*). Le progrès social serait ainsi gelé à l'échelle de l'Europe et aucune politique ne permettrait plus de freiner le nivellement social par le bas imposé par le marché.

De graves reculs des droits des salariés

> La Charte des droits qui figure en II^e partie de la Constitution marque des reculs importants pour les salariés. Là où de nombreuses constitutions nationales ainsi que la Charte sociale européenne de 1961 reconnaissent "le droit au travail", la Constitution ne reconnaît que "le droit de travailler".

A l'échelle européenne, la collectivité ne sera donc plus responsable de la lutte contre le chômage. Même menace sur le droit de grève qui est certes reconnu aux salariés mais qui est aussi étendu aux patrons ! C'est la légalisation du "lock out", chantage patronal à la fermeture des entreprises, qui a été utilisé par Thatcher pour briser les grèves et qui était jusqu'ici interdit dans de nombreux pays européens.

La "concurrence libre et non faussée" conduit au dumping social

> La "concurrence libre et non faussée" devient le principe numéro 1 en Europe. Alors que dans les traités précédents, la concurrence et le marché n'étaient présentés que comme des moyens (au service du développement, du progrès social...), ils deviennent les objectifs suprêmes de l'Europe dans la Constitution (*article I-3*). Ce renversement des priorités se retrouve dans tout le texte : on y trouve 176 fois le mot "banque", 78 fois le mot "marché", 33 fois le mot "concurrence", 23 fois le mot "capitaux", mais seulement 3 fois les mots "progrès social", 1 fois les mots "plein emploi" et "droit du travail".

C'est la directive Bolkestein qui s'impose

> En bloquant l'harmonisation par la loi et en libérant complètement le marché, la Constitution met en concurrence les systèmes sociaux des Etats. Dans chaque secteur, la directive Bolkestein cherche aujourd'hui à permettre à une entreprise de pouvoir se localiser dans le pays où le droit social est le plus faible pour pouvoir l'appliquer dans tous les pays européens où elle fournit ses services. De quoi rapidement conduire à un nivellement social par le bas à coup de délocalisations. Cette logique de libéralisation à outrance visée est reprise dans la Constitution qui prévoit "une loi cadre européenne pour réaliser la libéralisation des services" (*III-147*). Le texte invite même les Etats à "procéder à la libéralisation des services au-delà de ce qui est obligatoire en vertu de cette loi cadre européenne" et charge la Commission européenne de leur "adresser des recommandations" pour cela (*III-148*).

>>>

Les fausses "avancées" dont on vous parle

La partie II du texte, la "Charte des droits fondamentaux", est souvent présentée comme la vitrine sociale du projet de Constitution. Mais elle n'a aucune portée réelle ! Le texte précise que la Charte ne crée aucune obligation et qu'elle ne s'applique que dans les limites prévues par les autres parties de la Constitution, en particulier la très libérale partie III sur les politiques économiques et sociales européennes. Ainsi, dans les pays européens où les droits inscrits dans la Charte auraient pu permettre un progrès social, les gouvernements nationaux ne seront nullement contraints de changer quoi que ce soit.

Commandez le badge !



Gouvernement Raffarin / Constitution européenne : c'est une même politique

Le dumping social programmé par la Constitution européenne sert d'argument en France à la politique du gouvernement Raffarin. Au nom de la compétitivité et de la concurrence face aux autres pays européens, on multiplie les cadeaux aux plus riches (baisses massives d'impôts) et on restreint les droits des salariés (hausse de la durée du travail, recul des droits d'indemnisation des chômeurs, stagnation des salaires). Jacques Barrot, commissaire européen aux transports issu de l'UMP, ne cache d'ailleurs pas qu'avec la Constitution européenne, le gouvernement disposera de nouvelles armes pour briser les grèves.

Ils annoncent la couleur !

"La Constitution européenne est un progrès pour une économie plus flexible. Elle bénéficiera largement aux entreprises"
Ernest Antoine SEILLIERE, président du MEDEF, aux universités d'été du MEDEF, août 2004.

"Nous connaissons depuis très longtemps ce mécanisme de libre concurrence; c'est exactement celui qui s'applique pour les échanges de marchandises. C'est le principe même de l'Europe. Il ne faut pas s'étonner de cette directive Bolkestein. Elle correspond très exactement aux fondements mêmes de l'Union européenne qui sont repris dans la Constitution européenne."
Guillaume SARKOZY, candidat à la succession de Seillière à la tête du MEDEF sur France Inter le mercredi 16 mars.

"Ce traité introduit de nombreuses facilités pour accroître la flexibilité en Europe. Nous avons obtenu que le vote à l'unanimité soit toujours requis pour les décisions les plus importantes, en particulier en matière sociale."
Tony BLAIR, Premier ministre britannique, devant la Chambre des Communes en septembre 2004



- Je soutiens la campagne contre la constitution européenne de l'association Pour la République Sociale - fondateur Jean-Luc Mélenchon
- Je verse € pour soutenir le financement de cette campagne
- Je verse 1,50 € je reçois un badge Je verse 13 € je reçois 10 badges



Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Mail :

